

Pt. 12 : Déclaration du Luxembourg sur la viabilité à long-terme des activités spatiales

58^e session du Sous-Comité scientifique et technique du CUPEEA (19-30 avril 2021)

Madame la Présidente,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

S'agissant de la première fois que le Luxembourg s'exprime lors de cette session, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame Archinard, pour votre nomination comme Présidente du Sous-Comité. Je vous assure du plein soutien de la délégation luxembourgeoise.

Je saisis également cette occasion pour remercier Madame Di Pippo et tout son staff du Bureau des Nations Unies pour les Affaires spatiales pour l'excellente préparation et organisation de notre réunion dans des circonstances difficiles et en évolution permanente. Nous nous réjouissons que la 58^e session du Sous-Comité puisse finalement avoir lieu.

Madame la Présidente,

L'environnement orbital de la Terre constitue une ressource finie qui est utilisée par un nombre croissant d'acteurs. Force est de constater que l'Espace est de plus en plus encombré car de plus en plus d'acteurs lancent un nombre croissant d'objets spatiaux. L'Espace est également de plus en plus contesté : le développement continu de nouvelles capacités spatiales qui sont de plus en plus importantes pour les activités quotidiennes de l'humanité sur Terre pose un risque croissant pour le bon fonctionnement sans entrave des objets spatiaux. Enfin, l'Espace est de plus en plus compétitif. En effet, c'est un domaine vital pour de multiples secteurs, non seulement pour la science et l'exploration, mais aussi pour, entre autres, l'économie spatiale, la 4^e révolution industrielle, les transports, les télécommunications, l'agriculture, les services financiers, la surveillance environnementale et le vaste domaine de la sécurité.

La prolifération des débris spatiaux, la complexité croissante des opérations spatiales, l'arrivée de vastes constellations et les risques accrus de collisions et d'interférences avec le bon fonctionnement des objets spatiaux peuvent également avoir des incidences sur la viabilité à long-terme des activités spatiales.

Confrontés à ces phénomènes et à ces risques, le Luxembourg se félicite de l'adoption en 2018 des 21 Lignes directrices sur la viabilité à long-terme des activités spatiales par le CUPEEA. Le Luxembourg continue activement ses efforts visant à intégrer les Lignes directrices dans son cadre réglementaire national.

Madame la Présidente,

Au vu des défis auxquels l'humanité se voit confrontée dans l'Espace, le Luxembourg appelle tous les acteurs spatiaux, actuels et futurs, à coopérer à l'échelle internationale pour éviter de porter atteinte à l'environnement spatial et à la sécurité des opérations spatiales. Dans ce contexte, le Luxembourg considère que les questions de la sûreté et de la sécurité dans l'espace sont étroitement liées à la viabilité à long-terme des activités spatiales ; de ce fait le Luxembourg appuie les efforts du SG ONU visant à poursuivre les travaux relatifs à ce sujet au sein des enceintes des Nations Unies.

C'est également la raison pour laquelle le Luxembourg se réjouit de la création du nouveau Groupe de travail sur la Viabilité à long-terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique. Nous

espérons que nous n'allons pas tarder à permettre à ce nouvel organe de lancer son travail substantiel. Il importe désormais de faire en sorte que ces Lignes directrices soient appliquées par le plus grand nombre d'acteurs spatiaux possible. Nous sommes impatients de mener des échanges de vues interactifs sur les défis et leçons tirées par les divers acteurs spatiaux, dont notamment ceux du secteur privé. Le Luxembourg considère qu'un retour d'expérience et une implication des entités du secteur privé sera bénéfique voire indispensable pour identifier les enjeux et garantir la plus grande viabilité possible à long terme de toutes les activités spatiales.

Le Luxembourg regrette que les Etats membres du Comité n'aient pas encore réussi à s'accorder sur le format du Bureau pour ce nouveau groupe de travail. Ce groupe de travail est appelé à étudier des questions essentielles pour la préservation de l'environnement lié à l'espace extra-atmosphérique et le préserver pour les générations futures, y compris l'identification commune des défis croissants liés à l'exploration de l'espace. A ce sujet, permettez-moi de remercier Madame Pontsho Maruping de l'Afrique du Sud pour ses efforts constants pour faciliter le dialogue et pour trouver une solution acceptable. Aussi, je souhaite remercier le Japon et la Suisse pour leur flexibilité dans le processus et leur engagement continu pour les travaux du Comité sur le sujet de la viabilité. Le Luxembourg espère que nous pourrons rapidement trouver un accord sur le format du Bureau pour permettre au groupe de travail de commencer ses travaux importants.

Je vous remercie, Madame la Présidente.